

Avis adopté

Séance plénière du 8 octobre 2024

La protection de l'enfance est en danger : *les préconisations du CESE :*

Déclaration des groupes CGT et Environnement et nature

En 1945, le Conseil national de la résistance écrivait que la France n'était pas assez riche d'enfants pour en laisser certains au bord de la route... fussent-ils délinquants ! En 2024, la France serait-elle assez riche d'enfants pour se satisfaire d'une protection de l'enfance exsangue en termes de moyens et d'effectivité ?

La protection de l'enfance ne doit pas être une option, mais un impératif. Aujourd'hui 377 000 enfants, adolescents et jeunes majeures victimes de violences ou de négligences vulnérables sont confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour être protégés. Le constat se répète depuis 20 ans : les enfants continuent de subir des maltraitements, de vivre dans des conditions précaires, d'être laissés pour compte. Comment accepter de laisser survivre des mineurs non accompagnés dans des conditions absolument indécentes ? Comment accepter que 40% des SDF de moins de 25 ans soient passés par l'ASE ou que l'espérance de vie des anciens de l'ASE soit réduite de 20 ans ?

Le secteur de la protection de l'enfance est en crise à tous les niveaux et les politiques publiques existantes ne sont pas appliquées.

Encore faudrait-il pour le pilotage de ces dernières avoir une vision d'ensemble de la situation alimentée par les informations de terrain afin de mieux comprendre et anticiper les évolutions. L'avis constate hélas la remontée parcellaire et dysfonctionnelle des données, en particulier des départements dont plus de la moitié n'ont rien transmis en dix ans, malgré l'obligation légale. Aujourd'hui, il est devenu courant que les ordonnances et les jugements des magistrats ne soient pas exécutés par manque de personnels ou solutions de placement adaptées. Ce sont autant d'enfants qui, de ce fait, restent en grand danger alors qu'ils ont été repérés. Cette politique, qui doit relever d'une ambition nationale, se heurte à la réalité que connaissent des départements, qui n'ont plus les moyens nécessaires pour répondre aux compétences qui leur sont dévolues. Ainsi, les inégalités d'un département à l'autre sont criantes et les financements pas toujours en adéquation dans les territoires.

A la saturation des dispositifs d'accueil et d'accompagnement s'ajoutent la pénurie généralisée de professionnels et la faible attractivité de l'ensemble de ce secteur sensible malgré les besoins croissants. Cela pèse sur la qualité de l'accompagnement d'enfants fragilisés et la santé de ces professionnels sur-mobilisés.

Il ne suffit pas que l'Etat ratifie des conventions internationales pour qu'elles soient mises en œuvre et que chaque enfant puisse vivre dans les conditions auxquelles il a droit. Nous appelons à une politique volontariste et globale qui place les intérêts des enfants au cœur des décisions. L'enfant n'est pas objet de droit mais sujet de droit. Cela implique de repenser l'approche, de prioriser la prévention et de garantir un suivi systématique pour tous les enfants à risque par des professionnels qualifiés, de l'accompagnement à la parentalité à la prévention spécialisée ! L'avis le dit et nous le soutenons. Cela implique également de sortir le secteur de la protection de l'enfance des ambitions grandissantes du secteur privé lucratif et son cortège de scandales comme pour les Ehpad et plus récemment pour les crèches. Cela passe par une nécessaire revalorisation des salaires, la valorisation des métiers et des offres de formation, la

reconnaissance des compétences et la facilitation des passerelles pour encourager les reconversions dans le secteur.

Il est essentiel de renforcer la sensibilisation au sein de la population sur les violences, les signes de maltraitance et les recours possibles, quelles que soient la situation sociale et les origines des enfants. La protection de l'enfance, c'est l'affaire de toutes et tous.

Après d'autres avis et événements du CESE, cette plénière est l'occasion de réaffirmer l'engagement de la société civile organisée en faveur de la protection de l'enfance, un enjeu crucial où chaque enfant pourra grandir sereinement et construire son avenir.

La société doit aussi une attention et une protection particulières à ces enfants parce que c'est un investissement d'avenir, un vrai.

L'avis va dans ce sens et nous l'avons voté en remerciant les rapporteurs d'avoir enrichi leur texte de nos amendements.